

PROGRAMME DETAILLE PERMIS CS

❖ Objectif :

La conduite supervisée est une alternative à l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC). C'est une conduite accompagnée où l'élève acquiert de l'expérience grâce à un accompagnateur avant de passer ou de repasser l'examen pratique.

- Permet comme le permis B la conduite de :

- véhicules dont le PTAC (poids total en charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, pouvant être affecté au transport des personnes ou des marchandises,

- véhicules pouvant comporter neuf places assises au plus (siège du conducteur compris).

- Autorise comme le permis B à conduire les mêmes véhicules avec une remorque :

- dont le PTAC n'excède pas 750 kilogrammes,

- si le PTAC (poids total autorisé en charge) excède 750 kg, le poids de la remorque ne doit pas être supérieur au poids du véhicule, et le PTAC de l'ensemble ne doit pas excéder 3,5 tonnes.

❖ Conditions requises pour l'inscription :

- Avoir minimum 18 ans
- Être titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR
- Satisfaire aux conditions médicales et administratives
- Avoir la nationalité Française, ou justifier de la régularité de son séjour en France
- Résidence normale et domicile en France

❖ Durée de la formation :

Elle se décompose en 2 parties, une formation initiale en auto-école et un complément de formation avec un ou plusieurs accompagnateurs titulaires du permis depuis plus de 5 ans sans interruption.

- Formation initiale : formation théorique + formation pratique (20 heures minimum de pratique)
- Un rendez-vous pédagogique préalable de 2 heures minimum avec l'accompagnateur

❖ Programme de la formation initiale :

- Une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation.

- Une formation théorique : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes de la signalisation, intersections et priorités, règles de circulation, autoroutes et routes à accès réglementé, tunnels routiers et autoroutiers, croisements – dépassements, arrêts-stationnement, visibilité-éclairage, conduite pratique, éco-conduite et véhicule, usagers vulnérables/partage de l'espace public et prise de conscience des risques et sanction-formation.

- Une formation pratique :
 - Maîtriser le véhicule à allure lente ou modérée, le trafic étant faible ou nul
 - Choisir la position sur la chaussée, franchir une intersection ou y changer de direction.
 - Circuler dans des conditions normales sur la route et en agglomération.
 - Connaître les situations présentant des difficultés particulières.
 - un rendez-vous pédagogique préalable de 2 heures minimum avec l'accompagnateur
 - Phase de conduite accompagnée d'un minimum de 3 mois avec un parcours minimum de 1000 km
 - rendez-pédagogique au terme des 1000 km parcourus